



Compte-rendu du rendez-vous de quartier

VIERGE NOIRE - COTEAUX

Le Maire, Bertrand Spindler, et l'équipe municipale poursuivent les rencontres avec les habitants des différents quartiers de la commune, pour répondre à leurs questions et évoquer les projets de la commune. Les restitutions de ces rendez-vous sont disponibles sur le site internet de la ville dans la rubrique « Participative ».

Le rendez-vous du quartier Vierge Noire - Coteaux s'est déroulé le **jeudi 10 octobre 2024**. Vingt habitants étaient présents ainsi que le Maire Bertrand Spindler, Bernard Dupré adjoint, Philippe Auger, Alain Crépeau et Thierry Vermorel, conseillers municipaux.

Introduction du Maire

Sur le site du Cadran solaire, depuis un an, les étudiants ont emménagé dans les logements de la nouvelle résidence universitaire du CROUS et la brasserie est ouverte. Les travaux de l'ancien bâtiment du cadran solaire qui devait initialement abriter une pension de famille sont arrêtés suite à la détection d'une pollution au mercure à tous les étages. Un expert judiciaire a rendu un avis et un juge doit se prononcer sur le futur de ce bâtiment. Un bâtiment de l'Université Grenoble Alpes destiné à la recherche en santé (personnes âgées) est en cours d'achèvement. Côté chemin de l'Agnelas, le permis de construire relatif aux nouveaux logements a été accepté.

Concernant la nouvelle école Brise des Neiges, le permis de construire a été déposé en octobre. Une consultation des riverains a eu lieu afin de repenser le parc après les travaux. Dans le secteur, des travaux de chauffage urbain sont en cours afin de raccorder l'ensemble des bâtiments communaux du quartier au réseau.

Le projet immobilier de rénovation du CHUGA s'étale sur 15 ans pour un budget estimé à 300 millions d'euros. La première phase consiste à construire un parking silo à la place de l'ancien bâtiment du Crous boulevard de Chantourne, qui va être démolie. Le concours d'architecte est en cours. Une fois le choix fait, un retour sera fait aux riverains. Le permis de construire est instruit par la Préfecture et non par la commune. Le bâtiment du SAMU sera déplacé à la place de l'ancien hélicoptère au sol.

Grâce aux signalements des riverains, et à l'intervention d'un cabinet spécialisé pour identifier les dysfonctionnements occasionnant le bruit généré par certains bâtiments, des réglages sont en cours sur les établissements du CROUS et de l'Agduc, comme cela avait été le cas pour l'hôpital Couple-enfant, Biopolis et Décathlon.

Malgré les fluctuations du niveau de l'Isère, les travaux du quai Charpenay menés par la Métropole afin de renforcer la berge de l'Isère, se poursuivent. Des travaux de réaménagement sont ensuite prévus (piste cyclable, route, trottoir). Une réunion aux riverains de présentation sera calée d'ici fin d'année 2024/début 2025.

Boulevard de la Chantourne, des travaux sont en cours jusqu'à avril 2025 afin de créer une piste cyclable (dans les deux sens) du rond-point de Décathlon jusqu'au carrefour des Hôpitaux. Une piste cyclable bidirectionnelle est également prévue en périphérie du rond-point de Décathlon.

Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)

Dans le secteur des coteaux, 150 maisons sont classées en aléa fort de chute de blocs – zone rouge. Le Plan de Protection des Risques Naturels a été signé le 7 novembre 2022 par le Préfet. Des études de sol ont été réalisées et le choix d'installation de filets de protection (par hélicoptère) afin de protéger les maisons a été fait. D'autres études détaillées sont en cours par l'ONF et le service de la RTM. Ces travaux concerneront une longueur totale de 1.8 km.

Les premiers engagements financiers auront lieu en 2024 pour des travaux en 2025 sur les secteurs de la Pinotte et de Pierre Mode. Les habitants de chaque secteur concerné seront préalablement informés et les propriétaires des terrains impactés par les filets, rencontrés individuellement.

Le coût de ces travaux représentera une charge financière très importante pour la commune, malgré les aides de l'Etat.

Obligation Légale de Débroussaillage (OLD)

L'OLD est prescrite par arrêté préfectoral dans le cadre de la prévention des incendies de forêts dans le département de l'Isère. De nombreux propriétaires sur la commune sont soumis à cette réglementation, lorsque leur propriété est située à moins de 200 m d'une zone boisée.

La ville est en charge de l'information et du contrôle de l'exécution de cette mesure. Certains riverains concernés ont déjà été destinataires de courriers d'information, une réunion d'information s'est tenue en 2023. Une réunion publique en présence de l'ONF et de la DDT de l'Isère est fixée le 7 novembre 2024.

Travaux route de Chartreuse

Route de Chartreuse – entre la Grande Rue et le chemin de Mentonne - suite aux travaux de reprise de réseaux d'eau potable, d'eau pluviales et d'eaux usées, des aménagements de surface sont en cours par la Métropole (pose d'enrobés, marquages au sol, stationnements, trottoir, ralentissements). Ils seront achevés pour la fin de l'année.

La largeur de chaussée est désormais plus contrainte et un trottoir (à gauche en montant) a été créé sur tout le linéaire afin de permettre une circulation piétonne sécurisée, et de faire ralentir les véhicules.

Information post-réunion : La route est à nouveau circulaire depuis le 28 octobre (Poids lourds, véhicules légers et transports en commun).

Les derniers aménagements (marquages, signalisation, plateaux traversants Chemin André Didier et de la Viotte) seront faits après stabilisation du goudron. A noter également la réalisation de deux écluses - franchissables par les cyclistes en sens montant - visant à limiter la vitesse des véhicules (entre la Grande Rue et le Chemin André Didier).

Secteur des Coteaux

D'autres importants chantiers de la Métropole sont en cours au niveau de Corenc.

Une propriété Chemin de la Vierge Noire est concernée par des fissures sur un mur, la commune recontacte la Métropole pour définir la suite à donner.

Des habitants se plaignent que certains riverains de la Route de Chartreuse n'entretiennent pas leurs haies. La Police Municipale procédera à des mises en demeure pour la réalisation des travaux d'entretien.

Concernant l'éclairage public dans le secteur, le dysfonctionnement dû à une mise en défaut du circuit par Enedis a été réglé. Certains habitants sont inquiets face à l'extinction nocturne. Il est rappelé aux riverains que les statistiques de la police et de la gendarmerie ne montrent pas de corrélation entre l'extinction nocturne et les cambriolages. Enfin, il est souligné que la mise en place de l'extinction nocturne a permis une importante économie financière sur le budget de la commune, de l'ordre de 93 000€. Certains riverains demandent une augmentation de la plage horaire d'éclairage, dans ce secteur.

A la demande des riverains, la commune s'engage à procéder à des relevés de vitesses Chemin du Coteau, grâce au nouveau dispositif de prise de mesures de vitesse acquis par la Police Municipale.

Les habitants demandent le déplacement du parking vélos en libre-service, actuellement situé dans le virage au-dessus du bassin du chemin du Coteau et du transformateur.

Le sujet de l'entretien du torrent de la Ruine est posé.

L'EID n'intervient plus directement auprès des populations mais seulement en appui aux communes, principalement en matière d'aide à l'information des habitants et à la formation des agents communaux. C'est au Maire d'agir au besoin, au titre de ses pouvoirs de police et à chaque habitant de lutter à sa mesure contre la présence du moustique, en évitant principalement les eaux stagnantes. Vous trouverez toutes les informations pratiques sur le site : <https://www.isere.fr/sante>

Pour toute information supplémentaire ou question, vous pouvez contacter le service Vie locale par courriel : participation@ville-latronche.fr

